

La Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports section Provence Alpes Côte d'Azur (www.fnaut-paca.org) dénonce la Nouvelle Gamme Tarifaire des TER votée par le Conseil Régional.

Le 24 juin dernier, le Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur votait en Assemblée Plénière la **Nouvelle Gamme Tarifaire concernant les trains et autocars régionaux**, en la déclarant « plus juste, plus équitable, plus écologique ».

La FNAUT en a une lecture très pessimiste, et a demandé à l'Autorité Régionale de publier ces nouveaux tarifs, afin que le public et les usagers puissent en prendre connaissance et en juger. Sans réponse et dans l'attente, la FNAUT a finalement décidé de le faire elle-même ci-dessous :

Mesure appliquée dès maintenant :

- Les réductions permises par la carte avantage SNCF (jeunes, seniors, WE, famille) sont supprimées pour l'achat des billets TER Provence Alpes Côte d'Azur.

Mesures en application en janvier 2023 :

- La réduction d'achat des billets de 50% accordée à tout acheteur de la carte ZOU 50/75 sera réservée aux familles à quotient familial inférieur à 710€.
- Une réduction de 90% sera accordée aux familles à quotient familial inférieur à 500€.
- Pour les autres usagers, la carte ZOU reste au même prix annuel de 30€, mais la réduction des billets de 50% sera diminuée à 30%.
- La réduction de 75% sur les billets achetés par 10 sera diminuée à 30%, sauf à acheter par 30, 20, ou 10 voyages d'un coup à utiliser sur 1 mois pour obtenir 70%, 60%, ou 55% de réduction.
- La remise de 50% pour tous les accompagnateurs de carte ZOU est remplacée par un tarif « minigroupe » : pas de remise pour 2 personnes, 30% pour 3 personnes, 40% pour 4 personnes, 50% pour 5 et 6 personnes.
- Le tarif enfant 4 à 12 ans 50% de réduction deviendra non cumulable avec les autres réductions : il ne concernera donc que le cas de voyage d'un seul enfant avec un seul adulte. (La FNAUT est notamment sidérée de ce point envers les enfants, d'autant qu'il ne figurait pas dans les documents d'information).
- Le prix minimum des trajets courts TER actuellement à 1,30€ sera augmenté à 2,10€ : 2,10€ devient le prix minimum de perception des tarifs sans réduction.

Sources : en l'absence de publication officielle détaillée, infos tirés des documents dits « de concertation » (d'information en fait !) des associations et des échanges de mail avec les autorités du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le seul point positif (création du tarif solidaire pour les familles à QF500) concernera infiniment moins d'usagers que ceux victimes d'une augmentation massive dissuasive qui va vider les trains et autocars et rejeter sur les routes des milliers de déplacements, ce que dénoncent les associations de consommateurs et les associations d'usagers dont la FNAUT (Pétition sur fnaut-paca.org/TERenPACA.HTML).

Monsieur le Président du Conseil Régional, lors du vote en cette séance plénière :

« On n'augmente pas les tarifs, c'est un mensonge. »